



Approuvé par le Conseil d'administration de SwissDRG SA le 14.03.2025
Avec les coûts d'utilisation des immobilisations (CUI)

TARPSY

Catalogue des rémunérations supplémentaires

TARPSY 6.0

Version de planification 1 (2024/2026)

État: 15.05.2025

TARPSY Catalogue des rémunérations supplémentaires

Définitions et montants correspondants

Rémunération supplémentaire	Code CHOP/ATC	Désignation	Limitations pour la facturation	Montant CHF
1	2	3	4	5
TZE-2026-02		Aripiprazole, CAM, intramusculaire	Cette rémunération supplémentaire ne peut être facturée que pour une administration intramusculaire de neuroleptiques de dépôt.	
TZE-2026-02.01	N05AX12	Aripiprazole, CAM	200 mg jusqu'à moins 600 mg	278.78
TZE-2026-02.02	N05AX12	Aripiprazole, CAM	600 mg jusqu'à moins 1000 mg	557.57
TZE-2026-02.03	N05AX12	Aripiprazole, CAM	1000 mg jusqu'à moins 1400 mg	836.35
TZE-2026-02.04	N05AX12	Aripiprazole, CAM	1400 mg jusqu'à moins 1800 mg	1'115.14
TZE-2026-02.05	N05AX12	Aripiprazole, CAM	1800 mg jusqu'à moins 2600 mg	1'533.31
TZE-2026-02.06	N05AX12	Aripiprazole, CAM	2600 mg jusqu'à moins 3400 mg	2'090.88
TZE-2026-02.07	N05AX12	Aripiprazole, CAM	3400 mg jusqu'à moins 4200 mg	2'648.45
TZE-2026-02.08	N05AX12	Aripiprazole, CAM	4200 mg jusqu'à moins 5000 mg	3'206.02
TZE-2026-02.10	N05AX12	Aripiprazole, CAM	5000 mg jusqu'à moins 6200 mg	3'902.98
TZE-2026-02.11	N05AX12	Aripiprazole, CAM	6200 mg jusqu'à moins 7400 mg	4'739.33
TZE-2026-02.12	N05AX12	Aripiprazole, CAM	7400 mg jusqu'à moins 8600 mg	5'575.68
TZE-2026-02.13	N05AX12	Aripiprazole, CAM	8600 mg jusqu'à moins 9800 mg	6'412.03
TZE-2026-02.14	N05AX12	Aripiprazole, CAM	9800 mg jusqu'à moins 11400 mg	7'387.78
TZE-2026-02.15	N05AX12	Aripiprazole, CAM	11400 mg jusqu'à moins 13000 mg	8'502.91
TZE-2026-02.16	N05AX12	Aripiprazole, CAM	13000 mg jusqu'à moins 14600 mg	9'618.05
TZE-2026-02.17	N05AX12	Aripiprazole, CAM	14600 mg et plus	10'733.18
TZE-2026-03		Palipéridone, CXE, intramusculaire	Cette rémunération supplémentaire ne peut être facturée que pour une administration intramusculaire de neuroleptiques de dépôt.	
TZE-2026-03.01	N05AX13	Palipéridone, CXE	50 mg jusqu'à moins 100 mg	122.60
TZE-2026-03.02	N05AX13	Palipéridone, CXE	100 mg jusqu'à moins 200 mg	245.19
TZE-2026-03.03	N05AX13	Palipéridone, CXE	200 mg jusqu'à moins 300 mg	408.66
TZE-2026-03.04	N05AX13	Palipéridone, CXE	300 mg jusqu'à moins 400 mg	572.12
TZE-2026-03.05	N05AX13	Palipéridone, CXE	400 mg jusqu'à moins 500 mg	735.58
TZE-2026-03.06	N05AX13	Palipéridone, CXE	500 mg jusqu'à moins 700 mg	980.77
TZE-2026-03.07	N05AX13	Palipéridone, CXE	700 mg jusqu'à moins 900 mg	1'307.70
TZE-2026-03.08	N05AX13	Palipéridone, CXE	900 mg jusqu'à moins 1100 mg	1'634.62
TZE-2026-03.09	N05AX13	Palipéridone, CXE	1100 mg jusqu'à moins 1300 mg	1'961.54
TZE-2026-03.10	N05AX13	Palipéridone, CXE	1300 mg jusqu'à moins 1600 mg	2'370.20
TZE-2026-03.11	N05AX13	Palipéridone, CXE	1600 mg jusqu'à moins 1900 mg	2'860.59
TZE-2026-03.12	N05AX13	Palipéridone, CXE	1900 mg jusqu'à moins 2200 mg	3'350.97
TZE-2026-03.13	N05AX13	Palipéridone, CXE	2200 mg jusqu'à moins 2500 mg	3'841.36
TZE-2026-03.14	N05AX13	Palipéridone, CXE	2500 mg jusqu'à moins 2900 mg	4'413.47
TZE-2026-03.15	N05AX13	Palipéridone, CXE	2900 mg jusqu'à moins 3300 mg	5'067.32
TZE-2026-03.17	N05AX13	Palipéridone, CXE	3300 mg jusqu'à moins 3700 mg	5'721.17
TZE-2026-03.18	N05AX13	Palipéridone, CXE	3700 mg et plus	6'375.02
TZE-2026-04		Traitement avec thérapie par électrochoc (ECT)	y compris anesthésie	
TZE-2026-04.01	Z94.28	Thérapie par électrochoc [ECT]		624.54
TZE-2026-05		Sortie d'essai en psychiatrie, adultes	Pour les adultes, la rémunération supplémentaire ne peut être facturée que 4 fois au maximum.	
TZE-2026-05.01	Z94.3F.12	Sortie d'essai avec absence de plus de 24 heures jusqu'à 48 heures	âge > 17 ans	281.37
TZE-2026-05.02	Z94.3F.13	Sortie d'essai avec absence de plus de 48 heures jusqu'à 72 heures	âge > 17 ans	492.39
TZE-2026-05.03	Z94.3F.14	Sortie d'essai avec absence de plus de 72 heures	âge > 17 ans	703.41

Rémunération supplémentaire	Code CHOP/ATC	Désignation	Limitations pour la facturation	Montant CHF
1	2	3	4	5
TZE-2026-06		Sortie d'essai en psychiatrie, enfants et adolescents		
TZE-2026-06.01	Z94.3F.12	Sortie d'essai avec absence de plus de 24 heures jusqu'à 48 heures	âge < 18 ans	281.37
TZE-2026-06.02	Z94.3F.13	Sortie d'essai avec absence de plus de 48 heures jusqu'à 72 heures	âge < 18 ans	492.39
TZE-2026-06.03	Z94.3F.14	Sortie d'essai avec absence de plus de 72 heures	âge < 18 ans	703.41
TZE-2026-07		Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie adulte		
TZE-2026-07.01	Z94.3D.11	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie adulte, au moins 2 heures jusqu'à 8 heures par jour	âge > 17 ans	285.91
TZE-2026-07.02	Z94.3D.12	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie adulte, de plus de 8 heures jusqu'à 16 heures par jour	âge > 17 ans	953.03
TZE-2026-07.03	Z94.3D.13	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie adulte, de plus de 16 heures par jour	âge > 17 ans	1'620.14
TZE-2026-07.04	Z94.3D.14	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie adulte, au moins 2 heures jusqu'à 8 heures sur 50 jours	âge > 17 ans	14'295.37
TZE-2026-07.05	Z94.3D.15	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie adulte, de plus de 8 heures jusqu'à 16 heures sur 50 jours	âge > 17 ans	47'651.50
TZE-2026-07.06	Z94.3D.16	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie adulte, de plus de 16 heures sur 50 jours	âge > 17 ans	81'007.12
TZE-2026-08		Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques et de troubles du comportement en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent		
TZE-2026-08.01	Z94.3E.11	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, au moins 2 heures jusqu'à 8 heures par jour	âge < 18 ans	285.91
TZE-2026-08.02	Z94.3E.12	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, de plus de 8 heures jusqu'à 16 heures par jour	âge < 18 ans	953.03
TZE-2026-08.03	Z94.3E.13	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, de plus de 16 heures par jour	âge < 18 ans	1'620.14
TZE-2026-08.04	Z94.3E.14	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, au moins 2 heures jusqu'à 8 heures sur 50 jours	âge < 18 ans	14'295.37
TZE-2026-08.05	Z94.3E.15	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, de plus de 8 heures jusqu'à 16 heures sur 50 jours	âge < 18 ans	47'651.50
TZE-2026-08.06	Z94.3E.16	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, de plus de 16 heures sur 50 jours	âge < 18 ans	81'007.12